



COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

DECISION N°004-2021 DU 11 JANVIER 2021

FIXANT LA FERMETURE DE LA PECHE A PIED DES COQUES ET DES PALOURDES SUR LE GISEMENT DIT « DE LA VILLE GER » CAMPAGNE 2020-2021

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CRPME) de Bretagne,

- VU la délibération 2020-019 « PAP-CRPM-A » du 08 décembre 2020 du CRPME fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied sur les secteurs de pêche de la région Bretagne ;
- VU la délibération 2020-020 « PECHE A PIED-CRPM-B » du 08 décembre 2020 du CRPME fixant le nombre de timbres de pêche à pied sur les secteurs de pêche du littoral des secteurs maritimes de la région Bretagne ;
- VU la délibération 2018-013 « PECHE A PIED-CDPM 22-B » du 30 mars 2018 du CRPME fixant les conditions de pêche à pied professionnelle sur les secteurs de pêche situés sur le littoral des Côtes d'Armor ;
- VU l'arrêté de classement sanitaire de la Préfecture des Côtes d'Armor du 25 février 2020 ;
- VU la commission de visite du 14 mai 2020 ;
- VU la demande du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (ci-après dénommé CDPME) des Côtes d'Armor du 11 janvier 2021 ;

Considérant que la campagne 2020-2021 correspond à l'année calendaire allant du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021,

Considérant la nécessité d'encadrer l'activité de pêche à pied sur les gisements des Côtes d'Armor dans une optique de pêche durable,

DECIDE

Article 1 : Fermeture de la pêche

La pêche sur le gisement de coques et de palourdes de la Ville Ger (Commune de Pleudihen-sur-Rance) est fermée pour la campagne 2020-2021.

Article 2 : Diffusion de la décision

Le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes d'Armor est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision.

**Le Président du CRPME de Bretagne
Olivier LE NEZET**



CRPME DE BRETAGNE
1, square René Cassin
35700 RENNES

**Le Président du Groupe de Travail Pêche à pied
Alain THOMAS**

A. THOMAS
CRPME DE BRETAGNE
1, square René Cassin
35700 RENNES